

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : Mme KOENDERS

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - M. HAMEAU (pouvoir M. BORDAT) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme FAVIER (pouvoir Mme BLAYA) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. REBSAMEN - M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Compte administratif du Maire pour l'exercice 2018 - Approbation

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L.1612-12 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de déposer, sur le bureau du Conseil, le compte administratif pour l'exercice 2018.

Le compte administratif est soumis à votre appréciation, sous forme d'une présentation globale des résultats de clôture, des restes à réaliser et des taux d'exécution 2018, suivie d'une analyse des comptes du budget principal.

Outre la maquette du compte administratif, est annexé au présent rapport un document synthétique présentant de manière pédagogique les principaux équilibres du compte administratif pour 2018. Il est précisé que cette annexe constitue une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, en conformité avec l'obligation légale introduite par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), ainsi qu'avec l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

En opérations réelles, et hors reprise des résultats antérieurs, les grandes masses du compte administratif 2018 sont les suivantes :

	CA 2017	CA 2018
Dépenses réelles de fonctionnement	182,519 M€	182,109 M€
Recettes réelles de fonctionnement	218,540 M€	217,448 M€
Dépenses réelles d'investissement	39,752 M€	45,115 M€
Recettes réelles d'investissement	20,109 M€	33,238 M€

Afin de mettre en perspective ce compte administratif, il convient de rappeler les objectifs et priorités d'action qui avaient été fixés dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2018¹, et qui étaient les suivants :

- le maintien d'un niveau d'investissement significatif, de l'ordre de 35 à 40 M€ ;
- la maîtrise de la solvabilité financière de la Ville, au travers, notamment :
 - de la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, tenant compte notamment de la contractualisation conclue avec l'Etat ;
 - du maintien de l'autofinancement brut (épargne brute) à un niveau le plus proche possible des exercices 2017 et précédents, et, en tout état de cause, supérieur à 20 M€ ;
- la stabilité des taux d'imposition ;
- la priorité donnée, en matière de gestion de dette, à la poursuite du désendettement engagé depuis 2008.

Au stade du compte administratif 2018, **la totalité de ces objectifs présentés à l'assemblée délibérante dans le cadre du débat d'orientations budgétaires a été respectée.** Ainsi, l'exécution du budget 2018 s'est caractérisée par :

- un niveau de dépenses d'équipement réalisées supérieur à 2017 et qui s'est élevé ainsi à 35,72 M€, après 26,52 M€ en 2017 dans un contexte, notamment, de « montée en puissance » des travaux de rénovation de la tranche 2 du Musée des Beaux-Arts, et de mise en œuvre du projet de gestion connectée de l'espace public - ON Dijon ;
- la stabilité des taux d'imposition par rapport à 2017, conformément à la délibération du conseil municipal du 26 mars 2018 ;
- une maîtrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, lesquelles ont diminué de - 410 K€ par rapport à 2017, du fait, à la fois, d'une diminution des dépenses de personnel et d'une quasi-stabilité des charges à caractère général.

Cette gestion rigoureuse a ainsi permis à la Ville de Dijon de **respecter l'objectif maximal d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fixé dans le contrat conclu avec l'Etat** (évolution maximale de + 1,2% par rapport à 2017).

- le maintien d'un niveau élevé d'épargne brute, très nettement supérieur à 20 M€. Le niveau d'épargne brute a ainsi atteint **30,5 M€** au compte administratif 2018, soit une très légère diminution par rapport à 2017 (31,1 M€) ;

¹ Conseil municipal du 20 novembre 2017

- la poursuite du désendettement, conformément aux engagements de la municipalité. Dans la continuité des exercices précédents, le financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2018 a ainsi été réalisé exclusivement par autofinancement et recettes propres (pour mémoire, seuls deux emprunts à taux zéro avaient été souscrits en 2017 pour bénéficier de leurs conditions de taux très attractives. En 2018, un emprunt anecdotique de 5 K€ a été comptabilisé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales).

Dans ce contexte, l'exercice 2018 a été marqué par une nouvelle diminution de l'encours de la dette municipale, lequel s'élève désormais à 158,1 M€¹ au 31 décembre 2018, après 167,1 M€ au 31 décembre 2017 et 235,7 M€ au 31 décembre 2008.

RÉSULTATS DE CLÔTURE 2018 - TABLEAU D'EXÉCUTION DES BUDGETS

Le tableau d'exécution du budget principal fait ressortir les résultats définitifs suivants :

	Budget principal
Excédent de fonctionnement	73 233 328,42 €
Déficit d'investissement	- 9 549 229,68 €
Résultat de clôture	63 684 098,74 €

Ce résultat de clôture sera affecté au budget supplémentaire 2019.

L'excédent de fonctionnement servira, en priorité, à la couverture du déficit d'investissement tel que défini ci-dessus, le solde étant disponible pour couvrir les restes à réaliser d'investissement et les éventuelles dépenses nouvelles ou diminution de recettes inscrites au budget supplémentaire 2019.

RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE 2018

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes engagées sur un exercice comptable mais non liquidées, et qui seront mandatées ou mises en recouvrement ultérieurement.

Pour l'exercice 2018, le besoin de financement est le suivant :

INVESTISSEMENT	Budget principal
Dépenses	946 260,26 €
Recettes	0,00 €
Besoin de financement	-946 260,26 €

Conformément au dernier rapport de la Chambre régionale des comptes présenté au conseil municipal le 25 janvier 2016, la Ville a fait en sorte de réduire significativement le volume des restes à réaliser, qui sont passés de 1,856 M€ en 2015 à 946 K€ en 2018.

Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs concomitants :

- la mise en place d'autorisations de programme pour la tranche 2 de la rénovation du Musée Beaux-Arts et pour la gestion connectée de l'espace public - On Dijon;
- le travail mené en interne par la Direction des Finances, en articulation avec l'ensemble des services opérationnels, visant à diminuer le volume des restes à réaliser.

¹ Hors retraitement de l'aide du fonds de soutien restant à percevoir par la Ville après 2018.

Pour mémoire, l'année 2017 avait été, de manière exceptionnelle, marquée par l'absence totale de restes à réaliser, cette situation très particulière s'expliquant par le passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2018.

TAUX D'EXÉCUTION DE L'EXERCICE

Les taux d'exécution des crédits ouverts en 2018, en fonctionnement comme en investissement, et en dépenses comme en recettes, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

BUDGET PRINCIPAL – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE

I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses réelles	182 109 090,61	45 114 804,72	227 223 895,33
Dépenses d'ordre	13 757 388,14	625 984,73	14 383 372,87
TOTAL DEPENSES	195 866 478,75	45 740 789,45	241 607 268,20
Recettes réelles	217 447 509,41	33 238 109,79	250 685 619,20
Recettes d'ordre	380 146,00	14 003 226,87	14 383 372,87
TOTAL RECETTES	217 827 655,41	47 241 336,66	265 068 992,07
Résultat de l'exercice	21 961 176,66	1 500 547,21	23 461 723,87
Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Excédent de fonctionnement	21 961 176,66		21 961 176,66
Déficit ou excédent d'investissement		1 500 547,21	1 500 547,21
Résultat reporté de l'exercice antérieur	51 272 151,76	- 11 049 776,89	40 222 374,87
Résultat de clôture	73 233 328,42	- 9 549 229,68	63 684 098,74

II- ANALYSE DES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES

(En millions d'euros - M€ ou centaines de milliers d'euros - K€)

A- Les dépenses réelles de fonctionnement : une gestion de nouveau rigoureuse en 2018, et le respect des engagements pris avec l'Etat dans le cadre de la contractualisation.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont essentiellement constituées par les charges de personnel et les charges à caractère général, les subventions diverses et les intérêts de la dette.

▪ Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018, la municipalité avait défini ses objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement de la manière suivante : « [en] la matière, le budget 2018 verra une poursuite des efforts de gestion réalisés chaque année depuis le début de la mandature en matière de dépenses de fonctionnement de tous ordres (charges de personnel, charges à caractère général, subventions). La poursuite d'une dynamique de gestion resserrée apparaît en effet indispensable pour préserver l'autofinancement de la commune et sa capacité à investir et à soutenir l'économie dans les années qui viennent ».

Au cours de l'exercice 2018, ces objectifs ambitieux et rigoureux ont été tenus. En effet, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 182,109 M€ au compte administratif 2018, soit une **diminution de - 0,22 % par rapport à 2017** (182,519 M€ en 2017), et ce malgré une inflation estimée par l'INSEE à + 1,8% pour l'année 2018.

▪ **Pour ce qui concerne la contractualisation avec l'Etat en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, la Ville a donc pleinement respecté les objectifs d'évolution assignés par l'Etat.**

Pour rappel, par délibération du 25 juin 2018, le Conseil municipal avait décidé d'autoriser la signature de la convention avec l'Etat, laquelle fixait à la Ville l'objectif de ne pas dépasser + 1,2% d'augmentation par an entre 2018 et 2020 sur les dépenses de fonctionnement, le montant de base étant constitué des dépenses de fonctionnement du compte administratif 2017 avec retraitement des chapitres 014 « atténuation de produits » et 013 « atténuations de charges ».

La Ville, par une gestion rigoureuse de l'ensemble des « postes » de dépenses de fonctionnement, et notamment par des démarches d'effort raisonné et partagé au niveau des frais de personnel et des charges à caractère général, a donc pu respecter ses engagements, avec **une évolution des dépenses réelles de fonctionnement de + 0,04% sur le périmètre défini par le contrat conclu avec l'Etat.**

Par grands postes budgétaires, les dépenses ont évolué de la manière suivante :

Évolution des dépenses de fonctionnement entre 2017 et 2018

Dépenses réelles en millions d'euros (M€), hors doubles comptes

Chapitre	Nature des dépenses	2017	2018	Variation 2017-2018
011	Charges à caractère général	38,466 M€	38,245 M€	-0,57%
012	Charges de personnel	103,814 M€	102,226 M€	- 1,53%
014	Atténuation de produits	3,308 M€	2,829 M€	- 14,47%
65 - 6586	Autres charges de gestion courante	29,855 M€	32,687 M€	9,49%
66	Intérêts et mouvements financiers	6,214 M€	6,032 M€	- 2,93%
67	Charges spécifiques	0,862 M€	0,089 M€	- 89,62%
TOTAL général		182,519 M€	182,109 M€	- 0,22%
TOTAL – Périmètre de la contractualisation avec l'Etat¹		178,926 M€	179,002 M€	0,04%

▪ La maîtrise de la masse salariale demeure un enjeu majeur et un levier essentiel pour une gestion saine des comptes publics. Le rapport support du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2018 précisait ainsi que « [le] pilotage rigoureux de la masse salariale mené depuis plusieurs années se poursuivra en 2018 (...) ».

Dans les faits, après une réduction continue depuis 2014, **les charges de personnel (chapitre 012)** ont de nouveau diminué en 2018, avec une évolution de - 1,53 % par rapport à 2017, confirmant ainsi que l'objectif général fixé au moment du DOB a bien été respecté.

En 2018, la Ville de Dijon a en effet poursuivi ses efforts de réorganisation et d'optimisation de ses services publics. Depuis 2016, il est rappelé que plusieurs directions ont entamé et mené une réflexion sur leur projet de service, parmi lesquelles : la direction des ressources humaines, la direction générale déléguée des services techniques, la bibliothèque, le conservatoire à rayonnement régional, la direction de la petite enfance, la direction éducation-jeunesse, la direction de la tranquillité publique, et la direction de la restauration municipale.

¹ Périmètre de la contractualisation avec l'Etat : dépenses réelles de fonctionnement hors chapitre 014 (atténuation de produits) et hors chapitre 013 (atténuations de charges).

La maîtrise de la masse salariale s'inscrit, par ailleurs, au sein d'un enjeu stratégique global qui interroge perpétuellement sur les orientations et les besoins de la collectivité en matière d'emplois et de compétences.

Les principaux événements pour la collectivité en 2018 ont été notamment :

- **la priorité donnée par la municipalité au renforcement de la sécurité des Dijonnais-es**, qui s'est traduite par la poursuite du recrutement de policiers municipaux supplémentaires (10 nouveaux agents en 2018) ;
- **la déprécarisation de 41 agents**, au travers, à la fois, de la « stagiairisation » de 25 agents horaires et de la transformation de postes à temps non complet en postes à temps complet pour 16 agents. La lutte contre la précarité constituant l'un des fondements de sa politique ressources humaines, la Ville de Dijon a ainsi honoré son engagement.

L'année 2018 a également été marquée par des mesures nationales qui, pour certaines d'entre elles, se sont avérées financièrement favorables pour la collectivité, parmi lesquelles :

- la mise en place du jour de carence (- 225 K€) ;
- la mise en place de l'indemnité compensatrice de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) pour 861 K€, compensée par une diminution des charges patronales URSSAF de - 800 K€ et UNEDIC de - 99 K€ (soit un effet favorable d'environ - 38 K€ pour la Ville) ;
- le gel sur 2018 de la mise en œuvre de l'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) pour l'ensemble des agents et son report sur 2019 (estimée à 417 K€) ;
- l'adhésion de la Ville de Dijon à Pôle emploi en 2015, laquelle continue à produire ses effets en 2018, puisque les allocations chômage versées directement aux allocataires bénéficiaires ont diminué de - 165 K€ par rapport à 2017.

L'application de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) est, quant à elle, restée à un niveau négligeable en 2018 (+ 328 €).

Enfin, parmi les facteurs de progression de la masse salariale figure le glissement vieillesse technicité (GVT, également appelé effet de structure), lequel peut être estimé à + 1, 475 M€ en 2018.

De manière plus anecdotique, peuvent être également relevées les hausses des contributions URSSAF maladie (+ 10 K€), et de la contribution patronale au titre des accidents du travail (+ 12 K€).

▪ **Les charges à caractère général (chapitre 011)** ont diminué de - 0,57% par rapport à 2017. Cette baisse constitue la traduction des économies et efforts significatifs réalisés par la municipalité pour contenir l'évolution des charges courantes de la collectivité. Elle est d'autant plus notable qu'elle intervient dans un contexte de mise en œuvre du projet de gestion connectée de l'espace public - ON Dijon.

Le chapitre 011 comprend en particulier les principaux postes de dépenses suivants :

- achats de prestations, de contrats de services et l'entretien et la maintenance des biens mobiliers et immobiliers <i>(articles comptables : 6042, 611 (sauf les dépenses de fluides), 617, 6188, 6226, 6227, 6228, 6282, 6283, 611, 617, 6188, 6226, 6227, 6228, 6282, 6283, total compte 615)</i>	18,021 M€ (+ 5,0%)
- charges de fluides	6,836 M€ (+ 7,4%)
<i>dont électricité (article 60612)</i>	<i>2,574 M€ (+ 13%)</i>
<i>dont gaz (articles 60612 et 611)</i>	<i>1,320 M€ (- 4,7%)</i>
<i>dont eau et assainissement (article 60611)</i>	<i>1,438 M€ (+ 29,1%)</i>
<i>dont chauffage urbain (article 60613)</i>	<i>1,461 M€ (- 3,5%)</i>
<i>dont fuel (articles 60612 et 611)</i>	<i>0,043 M€ (- 44%)</i>
- achats de fournitures et matériels (articles 60628, 6063 à 6068)	3,212 M€ (-5,31%)

- alimentation	3,223 M€ (- 2,6%)
- publicité, publications et relations publiques (total compte 623 sauf le 6234)	1,360 M€ (- 3,6%)
- taxes foncières et autres impôts locaux divers réglés par la Ville (articles comptables 63512, 63513, 6353, 6355 et 637)	1,041 M€ (- 26,8%)
- frais de télécommunications	0,382 M€ (- 2,8%)
- frais d'affranchissement	0,308 M€ (- 16,1%)
- frais de déplacement, missions et réceptions (total compte 625 et 6234)	0,171 M€ (- 38,1%)

- Les achats de prestations, de contrats de services et les charges d'entretien et de maintenance ont varié de + 5,0 % par rapport à 2017. (hors charges de fluides comptabilisées en prestations de services sur la nature comptable 611). Parmi les principaux faits notables constatés en 2018, figurent notamment :

- la première année pleine de mise en œuvre de la gestion connectée de l'espace public - On Dijon : dépense totale de 1,387 M€ incluant notamment les coûts de fonctionnement du poste de commandement centralisé, de la radiocommunication, de l'éclairage public, du réseau haut débit, de la vidéo-protection, des journaux électroniques d'information et de la sécurité des bâtiments ;
- le renouvellement du contrat de délégation de service public (DSP) des structures multi-accueil de la petite enfance Junot et Roosevelt, dont la gestion a été confiée au délégataire « People and Baby » : dans le cadre de ce renouvellement, la Ville de Dijon a fixé en forte hausse le montant de la redevance due par le délégataire en contrepartie de la mise à disposition des biens propriétés de la Ville (celle de 2018 a été perçue en février 2019 à hauteur de 371 K€ ; en parallèle, la compensation pour contraintes de service public versée par la Ville au délégataire a donc augmenté par rapport au précédent contrat, avec des dépenses totales de 601 K€¹ en 2018, soit +240 K€ par rapport à 2017).

Ainsi, cette augmentation de la dépense est simplement « symétrique » à la hausse de la redevance versée par le délégataire ; en d'autres termes, il n'y a donc aucune augmentation du coût net de la nouvelle DSP par rapport à la précédente.

- les versements aux prestataires assurant la gestion des accueils périscolaires qui ont augmenté par rapport à 2017 (+ 256 K€) car les paiements effectués en 2018 (et imputés au compte administratif 2018) ont porté sur une période de 13 mois (décembre 2017 à décembre 2018), contrairement à l'année 2017 (durant laquelle seules les prestations de décembre 2016 à novembre 2017, soit une période de 11 mois, avaient pu être pris en compte au compte administratif 2017) ; en d'autres termes, le mois de décembre 2017 n'avait, pour des raisons techniques et comptables, pas pu être pris en charge sur l'exercice 2017, et a donc été payé sur l'exercice 2018 ;
- l'augmentation de la redevance gros producteurs de déchets, sous l'effet cumulé de l'augmentation des tarifs et du nombre des contrats pour 2018 (+ 167 K€) ;
- le renforcement de la politique événementielle et d'animation de la Ville (+ 74 K€), au travers d'actions structurantes telles que le Brunch des Halles (mettant en valeur les particularités et atouts culinaires, ainsi que la convivialité dijonnaise) et les fêtes de fin d'année avec la mise en valeur du futur Musée des Beaux-Arts rénové dans son spectacle nocturne ;
- l'organisation de l'événement estival « Garçon la note » par la Ville (initialement géré par l'Office du tourisme) et la mise en place d'animations au centre-ville le dimanche (+29 K€) ;
- la mise en place, pour la première année, de l'indexation des actes d'état civil (24,6 K€) ;
- les dépenses de carburants (+ 11,6 K€) pour les véhicules municipaux, qui ont augmenté sous l'effet de la hausse, en 2018, à la fois du prix du baril de pétrole et de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques).

¹ Solde de la compensation pour contraintes de service public du précédent contrat conclu avec Leo Lagrange + compensation pour contraintes de service public versée au nouveau délégataire People and Baby pour l'année 2018.

Parallèlement, des dépenses ne sont plus supportées par la Ville en 2018 par rapport à 2017 notamment, les bourses et les aides au transport des élèves repris par la Caisse des Ecoles (la subvention de la Ville à la Caisse des Ecoles a été augmentée pour compenser la prise en charge de ces dépenses) et les bourses au permis de conduire qui sont désormais gérées par la Mission locale avec une participation de la Ville sous forme de subvention auprès de celle-ci. En cumul, ces changements de périmètre ont pesé à hauteur de - 47,8K€ sur le niveau des prestations, par rapport à l'année 2017.

- les achats de fournitures et de petits équipements ont baissé de -180 K€ par rapport à 2017 en raison de d'une rationalisation des achats.

- Les charges directes de fluides (dont les charges de fluides comptabilisées en prestations de services sur la nature comptable 611) ont connu une augmentation de +7,4% par rapport au compte administratif 2017 en raison, à la fois :

- de la hausse des dépenses de consommation d'eau (+ 324 K€) par rapport à 2017, cette augmentation s'expliquant là-aussi par des raisons essentiellement techniques et comptables, et en aucun cas par une hausse du prix de l'eau et/ou des consommations des équipements municipaux, à savoir :
 - d'une part, par un trop perçu versé en 2016 au prestataire (régularisé ensuite sur l'année 2017), ce qui a donc conduit à minorer les dépenses réglées sur 2017 par rapport à une année normale ;
 - d'autre part, par des factures concernant des consommations de la fin de l'année 2017 réceptionnées tardivement par la Ville, et qui ont donc dû être payées sur l'exercice 2018, en plus de la consommation réelle de l'année 2018
- de l'augmentation des dépenses d'électricité (+297 K€) qui s'explique principalement par le blocage au niveau national de l'injection des prix du marché de capacité 2018 concernant le segment C4 (ancien tarif jaune), ce qui a eu pour conséquence un envoi des factures de décembre 2017 trop tardif pour être pris en compte dans la journée complémentaire. Ces factures ont donc dû être réglées sur 2018, s'ajoutant à la consommation annuelle de 2018.

À l'inverse, il est à noter une baisse des autres charges de fluides :

- pour ce qui concerne le gaz, la diminution de - 65 K€ est principalement due aux raccordements de nouveaux sites municipaux au réseau de chauffage urbain (en octobre 2017 pour les tribunes est et ouest du Stade Gaston Gérard, en février 2018 pour le groupe scolaire Chevreul et en octobre 2018 pour le Planétarium, la Grande Orangerie, le site Dumay, la Maison des Associations et le site Alain Millot- rue de l' Hôpital) ;
- les dépenses de fuel continuent leur diminution régulière entamée maintenant depuis plusieurs années (recul supplémentaire de - 34 K€ en 2018), sous l'effet de la politique énergétique municipale marquée par le changement progressif des modes de chauffage des bâtiments de la Ville (avec, entre autres, le recours croissant au réseau de chaleur urbain) ;
- paradoxalement, malgré le raccordement de plus en plus de bâtiments et équipements municipaux au réseau de chauffage urbain, les dépenses correspondantes ont reculé en 2018 (- 52 K€), là-aussi pour des raisons exclusivement « techniques ». En effet, outre les dépenses de l'année 2017, le compte administratif 2017 avait également intégré une partie des dépenses de l'année 2016 (certaines factures de décembre 2016, à hauteur de 180 K€ ayant été reçues trop tardivement par la Ville pour être imputées sur l'exercice 2016). Suite à ce décalage, l'année 2018 a été marquée par un retour à la normale en la matière, d'où cette diminution par rapport à 2017.

En pourcentage, la répartition des coûts budgétaires des consommations de fluides se décompose comme suit :

Fluides	% / TOTAL CA 2018
Electricité	38%
Gaz	19%
Chauffage urbain	21%
Eau	21%
Fuel	1%
<i>TOTAL</i>	<i>100%</i>

- Les taxes foncières payées par la Ville sur ses différentes propriétés ont baissé de - 26,79% par rapport à 2017 (soit - 381 K€ d'une année sur l'autre), du fait, essentiellement, de la prise en charge directe par Dijon Métropole de la taxe foncière sur les propriétés bâties au titre des parkings en ouvrage, demeurés propriétés de la Ville, mais relevant de la compétence de Dijon Métropole qui exerce les droits et obligations du propriétaire, conformément à la législation en vigueur¹.

- Enfin, parmi les autres évolutions notables du chapitre 011 entre 2017 et 2018, peuvent être également mentionnées :

- la baisse des dépenses d'alimentation (- 2,57 %, soit - 85 K€) dans un contexte de mise en place par la municipalité d'une politique volontariste de lutte contre le gaspillage alimentaire (à la suite d'un diagnostic réalisé en mars 2017, la Ville a engagé un plan d'action pluriannuel de réduction du gaspillage), et de renforcement de la part des produits bio dans les restaurants scolaires, priorité de la municipalité (pour mémoire, en 2018, 73,7% des repas contenaient au moins un composant bio (sans compter le pain), et la part du bio dans le budget alimentation a atteint 25,8 %);
- la forte diminution des frais d'affranchissement (- 16%, soit - 59 K€), dans un contexte de dématérialisation croissante des envois municipaux, et malgré une nouvelle augmentation du prix du timbre en 2018 ;
- la stabilité des frais d'assurances (623 K€ en 2018, après 629 K€ en 2017);
- la diminution continue des frais de télécommunication (- 2,84%) rendue possible par la renégociation régulière des contrats avec les différents prestataires ;
- à noter également que, depuis le 1^{er} septembre 2017, l'accueil de loisirs sans hébergement Balzac est géré par la Ville et ne donne donc plus lieu aux remboursements des frais au Centre Communal d'Action Sociale (- 67 K€).

▪ **Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante² » augmente de + 9,49% par rapport à 2017.**

- Cette augmentation conséquente s'explique principalement par des facteurs conjoncturels et techniques, parmi lesquels :

- l'incidence du passage à la nomenclature comptable M57 effectif au 1er janvier 2018 : le choix de la Ville de Dijon de retenir, comme Dijon Métropole, la nomenclature comptable M57 à compter du 1er janvier 2018, a eu une incidence sur le versement des soldes des subventions accordées en 2017 aux différentes associations.

En effet, les années précédentes, les associations justifiaient leurs dépenses en début d'année N+1, ce qui déclenchait le versement du solde de leur subvention de l'année N. Bien que versés en N+1, ces soldes de subvention étaient comptablement rattachés à l'exercice N.

1 Jusqu'à l'année 2017 incluse, les services fiscaux (DGFIP) continuaient d'envoyer les avis de taxe foncière sur les propriétés bâties à la Ville de Dijon: en conséquence, la Ville réglait la taxe correspondante, puis en refacturait le montant à Dijon Métropole (516,8 K€ en 2017). À compter de 2018, Dijon Métropole a directement pris en charge le règlement de la taxe.

2 Incluant également le chapitre 6586 « frais de fonctionnement des groupes d'élus »

Or, avec le changement de nomenclature au 1er janvier 2018 et à la demande du comptable public, aucun rattachement n'a pu être réalisé sur l'année 2017, ce qui a conduit à devoir décaler sur l'exercice 2018, le paiement de ces soldes de subvention 2017 (+ 483 K€), et donc a impacté le compte administratif 2018 à due concurrence.

En revanche, à la fin de l'année 2018, les soldes de subventions 2018 ont, quant à eux, pu être rattachés à l'exercice 2018, pour un montant de 824 K€.

	CA 2017	CA 2018
Rattachement des soldes de subvention N à l'exercice N	0 €	824 K€
Soldes de subventions 2017 dont le paiement a été effectué durant l'exercice 2018 (CA 2018)	-	483 K€
Conséquence sur l'évolution faciale des subventions aux associations entre le CA 2017 et le CA 2018		+ 1,307 M€

En dehors de ces circonstances exceptionnelles liées aux conséquences du changement de nomenclature comptable, les crédits alloués aux associations sont restés stables par rapport à 2017.

- les demandes d'acomptes sur les subventions 2019 de plusieurs associations pour leur permettre de préparer en amont leur saison 2019 (1,196 M€ d'acomptes 2018 sur subventions 2019) ;
 - le changement d'imputation comptable des bourses attribuées aux élèves de l'enseignement supérieur (148 K€) et l'aide accordée par la Ville aux sinistrés du Département de l'Aude (20 K€), désormais comptabilisées au chapitre 65 depuis le passage à la nomenclature comptable M57 (auparavant payées au chapitre 67 « charges spécifiques ») ;
 - l'augmentation de la subvention attribuée à la Caisse des Ecoles (+ 77 K€) en contrepartie de la reprise par cette dernière, à compter de 2018, des aides pour les transports et des bourses des élèves (auparavant gérées par la Ville et imputées au chapitre 011) ;
 - la création de nouveaux groupes politiques en 2018 au sein du conseil municipal, avec mise à disposition de moyens par la Ville (+ 29,8 K€).
- Les principaux autres facteurs d'évolution du chapitre 65 entre 2017 et 2018 ont été les suivants :
- la diminution de la subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de - 351 K€ par rapport à 2017 (6 780 825 € en 2018, après 7 132 125 € en 2017), cette évolution s'expliquant, pour l'essentiel, par la poursuite des efforts de gestion conduits par l'établissement, ainsi que par la mise en œuvre, au cours de l'année 2016, des transferts de gestion de la résidence sociale Viardot à ADOMA, du centre socioculturel Fontaine d'Ouche et du centre social des Bourroches ainsi que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Balzac à partir du 1er septembre 2017 à la Ville. Financièrement vertueux, ces changements de périmètre permettent également un maintien, voire une amélioration de l'offre de service.
 - la baisse de la subvention de fonctionnement versée à l'Établissement Public Communal d'Accueil de Personnes Agées (EPCAPA), d'un niveau de 185 K€ en 2018, après 350 K€ en 2017. Pour rappel, cette subvention d'équilibre, attribuée depuis 2012, avait initialement pour objectif, dans le cadre de la création de l'établissement public et compte tenu de la faiblesse des dotations départementales, de permettre la maîtrise de l'évolution des tarifs pratiqués. Cette subvention a donc vocation à disparaître progressivement, les dotations départementales devant faire l'objet d'un rattrapage pour ramener l'établissement dans la moyenne départementale.
 - la stabilité de la subvention de fonctionnement attribuée à la régie personnalisée de l'Opéra de Dijon (6,670 M€) ;
 - la diminution du versement à la Caisse d'Allocation des Familles (CAF) pour le fonctionnement du centre social des Grésilles, d'un montant de 560 K€ en 2018, contre 660 K€ en 2017 ;
 - un volume plus faible de créances admises en non-valeur (- 49,9K€ par rapport à 2017).

- Enfin, conformément au schéma de développement des structures de quartier approuvé par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2015, les subventions aux structures de quartier ont, quant à elles, augmenté de + 977 K€ en 2018 par rapport à 2017. Cette hausse s'explique notamment par deux facteurs concomitants :

- d'une part, par la mise en place de la nouvelle Maison de la Culture et des Jeunes Balzac, Maladière (+ 441 K€).
- d'autre part, par l'incidence technique du passage en nomenclature comptable M57 (voir *supra*) qui a eu pour conséquence d'imputer les soldes des subventions 2017 (+ 113,3 K€) sur le compte administratif 2018, auxquels se sont rajoutés les rattachements « normaux » au compte administratif 2018 des soldes de subvention 2018 (+ 329,5 K€) ;

Cette augmentation s'est accompagnée, en parallèle, d'une diminution des prestations de service dues par la Ville (imputées au chapitre 011)

▪ **Le chapitre 014 « Atténuation de produits »** est en baisse par rapport à l'exercice précédent, avec un total de 2,829 M€ au compte administratif 2018 après 3,308 M€ en 2017.

- Pour mémoire, et pour comprendre l'évolution de ce chapitre d'une année sur l'autre, l'exercice 2017 avait été marqué, à titre tout à fait exceptionnel, par le reversement à l'État de 1,756 M€ de droits de mutation à titre onéreux, dont, notamment, 1,744 M€ que la Ville avait perçus en 2011¹.

En 2018, le montant des reversements au titre de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou de la taxe de publicité foncière (droits de mutation à titre onéreux) est revenu à la normale avec 37,7 K€ (soit un niveau très proche des 40,2 K€ du compte administratif 2016).

- **Pour la première fois depuis 2012, la contribution de la Ville de Dijon au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) enregistre une diminution.** Elle s'est ainsi élevée à 1,257 M€ en 2018, soit - 8,2% par rapport à 2017 (1,369 M€).

La Ville de Dijon, comme d'ailleurs Dijon Métropole, ne disposent pas d'explications de la part de l'Etat sur cette évolution favorable et difficilement prévisible. Selon toute vraisemblance, cette diminution pourrait être due aux différentes recompositions intercommunales intervenues ces dernières années, à la suite desquelles de nouveaux ensembles intercommunaux issus de fusions seraient devenus contributeurs à compter de 2018, pour des montants significatifs. Dans un contexte d'enveloppe nationale figée à 1 milliard d'euros, les autres ensembles intercommunaux² historiquement contributeurs au FPIC, dont Dijon Métropole, auraient ainsi « bénéficié » de l'arrivée de ces nouveaux contributeurs.

Toutefois, cette diminution ponctuelle de la contribution de la Ville de Dijon ne doit pas occulter le fait que celle-ci a atteint, en 2018, un niveau plus de 15 fois supérieur à celui de 2012 (80 561 €).

Par ailleurs, rien n'indique que cette tendance se poursuivra en 2019. L'évolution du FPIC dépendra ainsi de l'évolution de la carte intercommunale à l'échelle nationale, ainsi que de l'évolution de la « richesse » respective des ensembles intercommunaux.

- L'exercice 2018 a également été marqué par le **reversement par la Ville à Dijon Métropole de 1,330 M€ au titre de l'article 55 de la loi SRU**, étant précisé que celui-ci a constitué une dépense ponctuelle et exceptionnelle pour la Ville de Dijon, celle-ci respectant les objectifs fixés par l'État en matière de production/construction de logements sociaux. La Ville a été contrainte à ce reversement sur la base d'un arrêté préfectoral pris sans attendre la parution du décret qui a permis d'exonérer la collectivité.

- Enfin, le chapitre 014 intègre également les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants, lesquels ont atteint 205 K€ en 2018 (+ 22,8 K€ par rapport à 2017).

▪ **Les charges financières (chapitre 66)** se sont élevées à 6,032 M€ en 2018, après 6,214 M€ en 2017, soit une évolution proche de - 3%.

1 Ce reversement fait suite à un contentieux intenté contre l'État par l'entreprise redevable de cette somme, laquelle a finalement obtenu un dégrèvement intégral de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement.

2 Le fonctionnement du FPIC est basée sur la notion « d'ensemble intercommunal », constitué par la « somme » de l'établissement public de coopération intercommunale (Dijon Métropole en l'occurrence) et de ses communes-membres. Le prélèvement du FPIC (pour les collectivités contributrices) et/ou la recette du FPIC (pour les collectivités bénéficiaires), est ainsi calculé à l'échelle de l'ensemble intercommunal, puis il est ensuite réparti entre l'EPCI et ses communes membres.

Cette nouvelle baisse des intérêts de la dette municipale s'explique à la fois par :

- le désendettement continu de la Ville de Dijon depuis 2008 ;
- le niveau toujours historiquement bas des taux d'intérêt constaté en 2018.

▪ Enfin, **les charges « spécifiques » (chapitre 67)**, auparavant dénommé « charges exceptionnelles » dans l'ancienne nomenclature M14), ont connu une forte diminution de - 89,62% par rapport à 2017.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2018, ce chapitre a été limité dans la nomenclature comptable M57 à trois natures comptables dont, notamment, la nature comptable 673 « titres annulés », seule utilisée par la Ville en 2018, et qui diminue de - 374 K€ entre 2017 et 2018.

Cette diminution s'explique par le dégrèvement accordé par la Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne Franche Comté pour les années 2012 à 2015 au titre des taxes foncières et d'ordures ménagères dues par la Ville de Dijon pour les trois établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes gérés par l'EPCAPA (Port du Canal, Bégonias et Marguerites), lesquelles étaient ensuite refacturées par la Ville à l'EPCAPA¹.

Pour mémoire, les dépenses de ce chapitre au CA 2017 regroupaient également les bourses attribuées aux élèves de l'enseignement supérieur et la compensation au Centre communal d'action sociale (CCAS) des décisions prises par la commission des impayés, crédits qui sont désormais imputés sur le chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

B - Évolution des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont diminué de - 0,50%, passant de 218,540 M€ en 2017 à 217,448 M€ en 2018.

Hors produits exceptionnels/spécifiques (chapitre 67), **les recettes « structurelles » de fonctionnement sont quasi-stables par rapport à 2017 (- 0,12%).**

Évolution des recettes de fonctionnement entre 2017 et 2018

Recettes réelles en millions d'euros (M€)

Chapitre	Nature des recettes	2017	2018	Variation 2017/2018
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	12,911 M€	12,295 M€	- 4,77%
73	Fiscalité locale	155,968 M€	156,401 M€	0,28%
74	Dotations et participations	41,527 M€	40,976 M€	- 1,33%
75	Autres produits de gestion courante	1,769 M€	2,266 M€	28,09%
77	Produits spécifiques	5,806 M€	4,966 M€	-14,47 %
76	Produits financiers	0,273 M€	0,266 M€	- 2,99%
013	Atténuations de charges	0,285 M€	0,278 M€	- 2,44%
TOTAL		218,540 M€	217,448 M€	- 0,50%

▪ La baisse entre 2017 et 2018 (- 4,77%, soit - 616 K€) des **produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)** s'explique principalement par :

¹ La Ville de Dijon, redevable à l'époque de la taxe foncière sur ces établissements dont elle était propriétaire, refacturait ladite taxe à l'EPCAPA. Du fait du dégrèvement obtenu *a posteriori* auprès de la Direction régionale des finances publiques, la Ville de Dijon a donc annulé les titres de recettes émis à l'époque à l'encontre de l'EPCAPA.

- la diminution des remboursements de Dijon Métropole au titre des dépenses supportées par la Ville pour le compte de cette dernière ; elles représentent ainsi 1,148 M€ en 2018 (dont 714K€ pour les charges de gestion liées à l'entretien des véhicules et 434 K€ pour la mise à disposition de personnel) contre 1,783 M€ en 2017, soit - 635 K€ ;
- la baisse des remboursements de - 67,6 K€ du Centre Communal de l'Action Sociale au titre des dépenses supportées par la Ville pour le centre social Balzac ; pour mémoire, l'Accueil Loisirs Sans Hébergement Balzac a été repris par la Ville le 1er septembre 2017 ;
- la diminution de remboursement pour la mise à disposition de personnel à d'autres organismes (- 39,8 K€) ;
- Enfin, les recettes d'occupation du domaine public sont également en diminution suite à la fermeture de la brasserie du Musée des Beaux-Arts pendant les travaux de rénovation au cours de l'année 2018 (- 19,8 K€).

À l'inverse de ces diminutions, une hausse de la fréquentation des services à la population et des recettes correspondantes a été constatée en 2018 (+ 169,9 K€ notamment pour la petite enfance, le périscolaire et l'extrascolaire).

▪ Pour ce qui concerne le **chapitre 73 « Fiscalité locale »**, les principaux postes de recettes évoluent de la façon suivante :

- Hors rôles supplémentaires, le produit de la fiscalité directe ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) a atteint 112,504 M€ en 2018, après 110,064 M€ en 2017, soit une évolution de + 2,44 M€ (+ 2,21 %) par rapport à 2017, sous l'effet, principalement, de l'actualisation légale des bases décidée par le Parlement au niveau national (+ 1,2%), et de l'évolution physique des bases sur le territoire de la commune (constructions nouvelles, changements de consistance de constructions existantes, etc.).

Il est rappelé que la municipalité avait décidé de **maintenir en 2018 les taux d'imposition au même niveau qu'en 2017**.

À noter que la Ville de Dijon a bénéficié de rôles supplémentaires à hauteur de 505,08 K€ au cours de l'année 2018 (imputés à l'article comptable 7318).

- L'attribution de compensation versée par Dijon Métropole, destinée à garantir la neutralité budgétaire des transferts de compétences, tant pour cette dernière que pour la Ville de Dijon, s'est élevée à 24,360 M€, en augmentation de + 1,981 M€ par rapport à 2017. Cette évolution tient compte, à la fois :

- de l'exercice par Dijon Métropole, à compter du 1^{er} janvier 2018, de la compétence stationnement payant sur voirie, en lieu et place de la Ville de Dijon. Conformément aux conclusions du rapport définitif du 11 juin 2018 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), l'attribution de compensation perçue par la commune a donc été augmentée, à ce titre, de + 2,273 M€ ;
- de la mise en place, en 2017, du service commun de la direction générale des services, ainsi que du transfert à la Métropole, toujours en 2017, des compétences de « défense extérieure contre l'incendie » (DECI), et de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Ces changements de périmètre étant intervenus au cours de l'année 2017, leurs effets financiers avaient été intégrés *pro rata temporis* dans l'attribution de compensation 2017¹, conformément au rapport de la CLECT du 9 octobre 2017. En 2018, ils sont désormais pris en compte pour la première fois en année pleine dans l'attribution de compensation².

- La dotation de solidarité communautaire versée par Dijon Métropole est demeurée stable par rapport à 2017 (7,319 M€), conformément à la délibération du conseil métropolitain du 21 décembre 2017.

- Les droits de mutation ont progressé de + 131K€ par rapport à 2017, confirmant la dynamique du marché de l'immobilier constatée depuis 2014. Ils ont ainsi atteint 6,924 M€ en 2018 (après 6,792 M€ en 2017), soit leur niveau le plus élevé depuis 2011.

¹ Pour 2017 : diminution de l'AC de - 263K€ pour le service commun de la direction générale des services, de - 65,44 K€ pour la défense extérieure contre l'incendie, et de - 193,551 K€ pour la compétence GEMAPI.

² Pour 2018 en année pleine : diminution de l'AC de - 421K€ pour le service commun de la direction générale des services, de - 95,28 K€ pour la défense extérieure contre l'incendie, et de - 270,971 K€ pour la compétence GEMAPI.

- La Ville a souhaité effectuer un geste significatif en direction des commerçants les plus touchés par le mouvement dit des « gilets jaunes », en diminuant les droits de terrasse correspondants. Cette baisse a représenté - 59,5 K€ sur l'année 2018.

- Enfin, il faut souligner que, à compter de 2018, la Ville de Dijon a cessé de percevoir plusieurs recettes municipales, parmi lesquelles :

- la taxe de séjour, désormais gérée et perçue par Dijon Métropole suite à la décision de cette dernière, par délibération du 29 septembre 2016¹, d'instaurer une taxe de séjour intercommunale ; pour mémoire, la Ville de Dijon avait perçu 1,173 M€ de taxe de séjour en 2017 au titre des nuitées effectuées sur le territoire de la commune durant l'année 2016 ;

- les recettes du stationnement payant de surface (produits des horodateurs), du fait du transfert de cette compétence à Dijon Métropole à compter du 1^{er} janvier 2018. Pour mémoire, la Ville de Dijon avait perçu 2,9 M€ de recettes de ce type en 2017.

▪ Pour ce qui concerne le **chapitre 74 « Dotations et participations »**, les principales évolutions constatées par rapport à 2017 sont les suivantes :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat s'est élevée à 24,431 M€ en 2018 et augmente de + 264 K€ par rapport à 2017. Il s'agit de la première hausse de la DGF perçue par la Ville depuis l'année 2010. Cette évolution s'explique essentiellement :

- **par l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU)** de + 179,3 K€. Depuis 2017, la Ville de Dijon bénéficie de la réforme des critères de répartition de la DSU initiée à la fin du quinquennat précédant, et consistant, entre autres, en un recentrage de cette dotation sur un nombre plus limité de communes, et en une modification de ses critères et modalités de répartition ;
- **par la progression de la dotation nationale de péréquation** de + 20% par rapport à 2017 (soit + 80 K€).

En parallèle, la dotation forfaitaire, principale composante de la DGF municipale est, quant à elle, demeurée quasi-stable (21,181 M€ en 2018, après 21,176 M€ en 2017), l'Etat ayant en effet, pour la première fois depuis 2014, décidé, de stabiliser à l'échelle nationale, les concours financiers aux collectivités locales. Contrairement aux années précédentes, aucune contribution supplémentaire au redressement des finances publiques n'a ainsi été « imposée » aux collectivités locales, du moins pour ce qui concerne la dotation forfaitaire.

- Les allocations compensatrices de fiscalité locales (également appelées « compensations d'exonérations fiscales » ou « compensations fiscales ») versées par l'État ont connu une évolution favorable en 2018, à hauteur de + **195,6 K€** par rapport à 2017.

- Cette augmentation s'explique exclusivement par la progression de + 171 K€ (soit + 6,47%) des compensations pour exonérations de taxe d'habitation, suite à la décision de l'État, fin 2015, de maintenir pour 2016 une exonération totale de taxe d'habitation pour un certain nombre de contribuables modestes (qui risquaient de devenir imposés en 2016 suite à des mesures prises à l'époque par le Gouvernement Fillon, telles que la suppression de la demi-part dites des veuves).

Depuis lors, cette mesure, initialement supposée être exceptionnelle et transitoire, a été reconduite chaque année par l'Etat.

L'année 2018 ayant été, de ce fait marquée, par un nouveau pic d'exonérations de taxe d'habitation, la compensation perçue par la Ville en 2017, calculée sur la base de ces exonérations 2017, a ainsi atteint un niveau élevé de 2,984 M€ (après 2,813 M€ perçus en 2017 au titre des exonérations 2016).

- Les allocations compensatrices d'exonérations décidées par l'Etat au titre des taxes foncières sur les propriétés bâties ont atteint, quant à elles, 398 K€ en 2018, soit une légère augmentation par rapport à 2017 (+ 24 K€).

¹ Délibération du conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Dijon, devenue depuis Dijon Métropole.

- En parallèle, il convient de rappeler que à compter de 2018, la Ville de Dijon a cessé de percevoir la dotation unique spécifique, intégrée depuis plusieurs années dans les variables d'ajustement, à la baisse, de l'enveloppe normée des concours financiers de l'État aux collectivités locales. Pour mémoire, cette recette s'élevait à près de 800 K€ en 2012 (798 K€ précisément), et représentait encore 91,7 K€ en 2017. La quasi stabilité de la dotation forfaitaire par rapport aux baisses des années précédentes est donc permise en partie par la suppression d'autres recettes absorbées dans les variables d'ajustement.

- La dotation globale de décentralisation (DGD) pour les Services Communaux d'Hygiène et de Santé (SCHS) est stable par rapport à 2017, à hauteur de 940,9K€.

- Toujours en 2018, les subventions et les aides perçues auprès de l'État ont diminué de - 175,5 K€ par rapport à 2017 en raison principalement de la fin progressive du dispositif des emplois d'avenir.

La Ville a également bénéficié en 2018, toujours de la part de l'Etat :

- du fonds d'amorçage des rythmes scolaires, pour un montant de 513,4 K€ (fonds attribué depuis 2015 à la Ville de Dijon dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires) ;
- d'une subvention de fonctionnement en baisse par rapport à 2017 pour le Conservatoire à Rayonnement Régional (225 K€) ;
- d'une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) pour le centre-ville (36,9 K€) ;
- de subventions pour des travaux de récolement aux Musées de la Vie Bourguignonne et d'Art Sacré, ainsi que pour l'exposition Terre de Préhistoire au Musée Archéologique (24 K€) ;
- de participations au titre du Contrat Local de Santé (25 K€) ;
- ainsi que d'autres subventions plus ponctuelles au titre des différentes conventions, notamment de renouvellement urbain et du contrat éducatif local.

- Les diverses participations accordées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre notamment des projets des classes passerelles et d'accueil d'enfants ayant un handicap, des Accueils de loisirs sans hébergement et des crèches (Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et Prestation de Service Unique (PSU) se sont élevées à 9,113 M€, soit une diminution de - 404 K€ par rapport à 2017. Cette évolution s'explique, notamment, par :

- la fin de la participation au fonctionnement du centre social des Bourroches en 2018 (fin de la convention entre la Ville et la CAF sur le transfert de cette structure à la Ville dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement des structures de quartier) ;
- le dernier versement pour le fonctionnement du centre social de la Fontaine d'Ouche sur 2017 (fin de la convention entre la Ville et la CAF sur le transfert de cette structure à la Ville dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement des structures de quartier) ;
- le versement, en 2017, des soldes 2016 et des premiers acomptes 2017 des subventions relatives au projet des classes passerelles et de l'accueil des enfants ayant un handicap (alors qu'en 2018, seuls les soldes 2017 ont été versés).

- Les participations de la Région Bourgogne Franche-Comté au bénéfice des projets de la Ville se sont élevées à 829,2 K€ en 2018, soit une baisse de - 169,6 K€ par rapport à 2017, principalement due à une diminution de la subvention de fonctionnement au titre du troisième cycle du Conservatoire à Rayonnement Régional (-157,1 K€), ainsi que la négociation de la nouvelle convention avec le Jardin des Sciences (dans le cadre de la convention conclue par la Région avec les différents Muséums situés sur son territoire) qui n' a donné lieu à aucun versement au titre de 2018.

- Les subventions de fonctionnement attribuées par le Département de la Côte d'Or ont fortement diminué par rapport à 2017, de l'ordre de -13% d'une année sur l'autre (199,1 K€ en 2018, après 228,9 K€ en 2017 et 237 K€ en 2016). Cette évolution traduit **un désengagement croissant de la collectivité départementale, également constatée à l'échelle de la Métropole, tant pour ce qui concerne les subventions d'investissement que de fonctionnement.**

En 2018, ce fort recul de l'engagement départemental s'explique essentiellement par l'arrêt de sa participation au fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional (- 50 K€).

- La recherche active de diversification des cofinancements a également permis à la Ville d'obtenir un soutien de l'Union Européenne, à la fois pour l'opération « Printemps de l'Europe » et au titre du Service Volontaire Européen (SVE). Les subventions correspondantes, attribuées dans le cadre des programmes européens « Europe for Citizen » et « Jeunesse IV » se sont élevées à 47,7 K€ en 2018.

- Enfin, parmi les autres cofinancements et dotations perçus par la Ville en 2018, peuvent également être soulignés :

- les divers mécénats du Concert de Rentrée (106,4 K€) ;
- le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHP), pour un montant de 137,3 K€ ;
- la dotation pour les titres sécurisés attribuée par l'Etat (98,5 K€ en 2018, soit une forte hausse de + 58,5 K€ par rapport à 2017) à la suite d'une majoration des dotations forfaitaires pour les communes dont les demandes enregistrées sur une année sur chaque station d'accueil dépassent 1875 titres par an, ce qui a été le cas en 2018 pour Dijon ;
- la dotation INSEE pour le recensement 2018 (30,8 K€) ;
- la participation de la Bibliothèque Nationale de France (47,8 K€) au titre du dépôt légal ;
- le service minimum d'accueil versé par le rectorat lors des grèves dans les établissements scolaires (31,7 K€).

▪ Les « **autres produits de gestion courante** » (**chapitre 75**) se sont élevés à **2,266 M€** au compte administratif 2018, soit **+ 28,09% (+ 497 K€)** par rapport au CA 2017. Cette évolution dynamique s'explique essentiellement par des facteurs techniques et comptables. Ainsi, dans le cadre de la mise à jour de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2018, certaines recettes auparavant imputées sur le chapitre 77 « produits spécifiques » sont désormais comptabilisés au chapitre 75.

Les principales recettes imputées sur ce chapitre sont réparties comme suit :

- loyers versés par les occupants de divers bâtiments ou salles, propriétés de la Ville de Dijon : 1,231 M€ ;
- loyer annuel de l'Opéra de Dijon (370 K€ hors taxes) ;
- loyers des logements des professeurs des écoles : 85,6 K€ ;
- redevances des opérateurs des réseaux de téléphonie mobile (49,8 K€) ;
- redevances de concessionnaires de services publics, et notamment de l'association CONGREXPO (262,2 K€) ;
- mise à disposition de diverses salles et stades et location de salles pour des manifestations ponctuelles (211 K€) ;
- remboursement de sinistres par les différentes assurances (193,8 K€) ;
- vente par un contrat d'achat de certificats d'économies d'énergie ou CEE (129,6 K€) ;
- mise en débet de l'ancien trésorier municipal (120,9 K€), conformément au jugement de la chambre régionale des comptes du 29 mars 2018 sur les comptes de la Ville de Dijon au titre des exercices 2011 à 2014 ;
- ventes de divers matériels et matériaux (46,3 K€).

▪ Les **produits financiers (chapitre 76)** se sont élevés à 265,7 K€, correspondant quasi-exclusivement à l'aide budgétaire annuelle du fonds de soutien suite à la désensibilisation de l'emprunt Helvetix (Crédit Foncier de France) effectuée en 2016.

▪ Enfin, les **produits spécifiques (chapitre 77)** ont représenté 4,966 M€ en 2018, après 5,803 M€ en 2017. Depuis le 1^{er} janvier 2018, ce chapitre a été limité dans la nomenclature comptable M57 à quatre natures comptables, parmi lesquelles, notamment :

- la nature comptable 773 « mandats annulés », qui diminue de - 452,9 K€ entre 2017 et 2018 ;
- la nature comptable 775 « produits de cessions d'immobilisation ».

Concernant les produits de cessions, ceux-ci ont légèrement augmenté de + 68,1 K€ par rapport à 2017 et ont atteint 4,952 M€, au titre des différentes opérations suivantes :

- la cession à la société France Pierre Patrimoine d'un ensemble immobilier situé 7, rue du Docteur Chaussier, pour un montant de 2,150 M€, dans le cadre de la reconstruction d'offres de logements dans le secteur sauvegardé ;
- la vente à la Société Immoxine, pour un montant de 2,050 M€, d'un ensemble immobilier situé 4 rue Chancelier de l'Hospital », dans le cadre de la reconstruction d'offres de logements dans le secteur sauvegardé ;
- la vente à Villéo Habellis du site situé rue St John Perse, à hauteur de 364,2 K€, dans le cadre d'une action foncière à visée Habitat ;
- la cession de 5 appartements situés 67, rue du Faubourg Raines à la SARL Saint-Jean, pour un montant de 165 K€ ;
- la cession à la Foncière d'Habitat et Humanisme d'un bien situé 40 rue des Rotondes, dans le cadre d'une action foncière à visée Habitat, pour un montant de 150 K€ ;
- diverses ventes de véhicules et matériels, pour un montant de 72,8 K€.

Enfin, les produits exceptionnels (remboursements de sinistres par les assureurs, contentieux, admissions en non-valeur, etc.), auparavant imputés au chapitre 77 dans la nomenclature M14, sont désormais comptabilisés au chapitre 75 « autres produits de gestion courante » depuis le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2018.

C - Dépenses réelles d'investissement

▪ Hors reprise des excédents des exercices antérieurs, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à **45,115 M€** en 2018, après 39,752 M€ en 2017 et 32,135 M€ en 2016.

Le détail par chapitre des dépenses réelles d'investissement est récapitulé dans le tableau ci-après.

Chapitre	Nature des dépenses	2017	2018	Variation 2017/2018
10	Dotations, fonds divers et réserves	3,397 M€	0,313 M€	-90,79%
16	Remboursement d'emprunts	9,122 M€	9,083 M€	-0,43%
20	Immobilisations incorporelles	1,029 M€	1,130 M€	9,82%
204	Subventions d'équipement versées	2,206 M€	4,610 M€	108,98%
21	Immobilisations corporelles	3,724 M€	6,812 M€	82,92%
23	Travaux en cours	19,560 M€	23,167 M€	18,44%
26	Participations et créances rattachées	0,063 M€	-	NC
27	Autres immobilisations financières	0,651 M€	-	NC
TOTAL		39,752 M€	45,115 M€	13,49%

Dépenses en millions d'euros (M€) - NC = Non calculable - Montants arrondis au millier d'euros le plus proche.

▪ En ce qui concerne **les dépenses d'équipement (total des chapitres 20, 21, 23 et 204), celles-ci se sont établies à 35,719 M€** au compte administratif 2018, après 26,519 M€ en 2017 (soit + 34,69%).

Les opérations les plus significatives de l'exercice ont été les suivantes :

- Équipements culturels et rayonnement culturel de la Ville	13,930 M€
→ L'effort d'investissement municipal en matière culturelle a notamment intégré les opérations suivantes :	
* <i>Seconde tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts</i>	11,588 M€
* <i>Rénovation - extension de La Vapeur - subvention d'investissement, matériels scéniques et travaux</i>	0,789 M€
* <i>Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin - subvention d'investissement du pôle culturel et étude de programmation du futur Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)</i>	0,526 M€
* <i>Acquisitions de mobiliers et d'ouvrages pour les bibliothèques, numérisation des collections, travaux d'aménagement et restauration de la salle des Devises de la Bibliothèque des Godrans</i>	0,329 M€
* <i>Salle Fornier - Réfection de la verrière sur la toiture</i>	0,123 M€
* <i>Travaux et acquisitions de matériels sur divers établissements culturels</i>	0,122 M€
* <i>Acquisitions et restaurations d'œuvres des différents musées</i>	0,087 M€
* <i>Subvention pour l'acquisition de matériel scénique pour le Centre de Développement Chorégraphique National - Art Danse (CDCN-Art Danse)</i>	0,080 M€
* <i>Acquisitions d'instruments de musique et amélioration de l'accueil du Conservatoire</i>	0,070 M€
* <i>Grand Théâtre - Études préalables à la rénovation</i>	0,052 M€
* <i>Bibliothèque « la NEF » - Études et travaux d'aménagement</i>	0,050 M€
* <i>Musée de la Vie Bourguignonne - Contrôle d'accès et travaux divers</i>	0,037 M€
* <i>Cellier de Clairvaux - Travaux de mise en sécurité</i>	0,032 M€
* <i>Hôtel Grandmont - Rénovation</i>	0,025 M€
* <i>Jardin des Sciences - Remplacement des menuiseries de la petite Orangerie et réfection de sol au pavillon de l'Arquebuse</i>	0,020 M€
- Urbanisme et écoquartiers	6,829 M€
* <i>Acquisitions de biens pour des opérations à vocation d'habitat (avenue de Langres, boulevard Thiers)</i>	2,153 M€
* <i>Zone d'aménagement concerté (ZAC) Fontaine d'Ouche - versement à la SPLAAD d'une partie de la subvention d'équilibre de l'opération</i>	1,500 M€
* <i>Opération de Renouvellement Urbain (ORU) des Grésilles - ZAC « Espace Champollion » - Ilot A - Résiliation anticipée de la convention publique d'aménagement avec l'ex-SEMAAD (délibération du conseil municipal du 17 décembre 2018)</i>	1,433 M€
* <i>Zone d'aménagement concerté (ZAC) Eco-quartier Arsenal - versement à la SPLAAD d'une partie de la subvention d'équilibre de l'opération</i>	0,924 M€
* <i>Diverses déconstructions</i>	0,379 M€
* <i>Diverses acquisitions foncières notamment (rue Guy de Maupassant, quai Gauthey)</i>	0,230 M€
* <i>Études pré-opération pour aménagement du quartier Pont des Tanneries</i>	0,210 M€
- Rénovation du patrimoine scolaire (dont restaurants scolaires)	3,480 M€
→ La Ville continue à maintenir son effort sur le patrimoine scolaire, pour lequel les opérations les plus significatives ont été les suivantes :	
* <i>Travaux dans différents groupes scolaires (notamment les groupes scolaires Lallemand bâtiment B et C, Lamartine bâtiment A et C, Jean Jaurès 2, Maladière, Trémouille, Beaumarchais, Alsace, Eiffel, York, Devosge, Camille Flammarion, Champollion, Dampierre)</i>	1,934 M€
* <i>Câblage numérique des écoles + renouvellement de postes informatiques (dont l'acquisition des « Chrome books »)</i>	0,682 M€
* <i>Gros entretien renouvellement (investissements récurrents) de l'Unité Centrale de Production Alimentaire (UCPA) et investissements divers dans les restaurants scolaires</i>	0,480 M€
* <i>Matériel et mobilier des groupes scolaires et des centres de loisirs</i>	0,220 M€
* <i>Réfection des cours et espaces verts des groupes scolaires et centres de loisirs</i>	0,132 M€
* <i>Installation de visiophones et de contrôles d'accès</i>	0,032 M€

- Investissements dans l'économie numérique	2,226 M€
* Mise en œuvre du projet de gestion connectée de l'espace public - ON Dijon (dont 32 K€ de crédits d'assistance à maîtrise d'ouvrage, non compris dans le périmètre de l'autorisation de programme afférente à la réalisation de ce projet), incluant :	2,170 M€
- la réalisation du nouveau PPC (Poste de pilotage Connecté)	0,812 M€
- la sûreté et sécurité des bâtiments	0,546 M€
- la radio communication	0,219 M€
- le réseau haut débit	0,118 M€
- l'éclairage public	0,095 M€
- la géolocalisation	0,046 M€
- les bornes d'accès sur les propriétés Ville (barrière levante au Jardin des Sciences)	0,029 M€
	0,056 M€
* Installation du Wifi Urbain	
- Maîtrise de l'énergie (dont travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments municipaux et raccordement au Réseau de Chauffage Urbain - RCU)	1,675 M€
* Groupe scolaire Beaumarchais - Rénovation thermique	0,587 M€
* Amélioration des systèmes de chauffage par le prestataire Dalkia	0,381 M€
* Travaux d'amélioration de la performance énergétique de bâtiments municipaux (notamment au Palais des Sports, Jardin des sciences, Musée de la Vie Bourguignonne, pilotage du chauffage salles de sports, sondes relevés de températures)	0,257 M€
* Réseaux de chaleur urbain - Audits travaux et raccordement de différents sites municipaux (site Dumay, 11 rue de l'Hôpital, Maison des Associations, etc.)	0,338 M€
* Complexe Epirey - étude de rénovation énergétique	0,077 M€
* Divers travaux de branchements, d'enlèvement de cuves fioul	0,035 M€
- Travaux d'investissement divers sur les équipements sportifs (essentiellement du gros entretien-renouvellement)	1,649 M€
* Rénovation de la piscine de la Fontaine d'Ouche (dont vestiaires et faux plafonds)	0,294 M€
* Rénovation du stade des Poussots	0,190 M€
* Réfection de divers équipements sportifs et acquisitions de matériel (dont parquet Salle Boisselot (subvention), gymnase Chambelland, cages de handball du gymnase Pardé, menuiseries et contrôle d'accès gymnase Marmuzots, paniers de basket gymnase des Lentillères, etc.)	0,188 M€
* Rénovation de l'accueil du Skate Park	0,151 M€
* Réfection des terrains de tennis et divers travaux au Lac Kir	0,149 M€
* Acquisition de praticables, matériels et divers travaux au Palais des sports	0,117 M€
* Rénovation du gymnase Boisselot	0,110 M€
* Réfection du bardage, passage de l'éclairage aux leds au gymnase Masingue	0,081 M€
* Rénovation du terrain de football et de la piste d'athlétisme du stade Epirey	0,068 M€
* Vestiaires et le club House au Stade des Bourroches - subvention d'équipement	0,060 M€
* Rénovation du gymnase des Bourroches (dont mise en conformité éclairage de secours)	0,047 M€
* Pose de l'enrobé et divers travaux au stade Bourillot	0,042 M€
* Pose de buts relevables de handball aux gymnases des Bourroches, Sellenet et Epirey	0,040 M€
* Rénovation du gymnase des Poussots	0,023 M€
* Patinoire municipale - Changement de l'onduleur et réfection de la billetterie	0,020 M€
* COSEC de la Fontaine d'Ouche - Réfection de l'escalier	0,017 M€
* Remplacements des éclairages en leds dans divers équipements sportifs	0,015 M€
* Réfection de l'éclairage de sécurité et étude sur les façades de la piscine Epirey	0,015 M€
* Beach Volley - Travaux de serrurerie	0,012 M€
* Subvention Handi Box	0,010 M€

- Aménagements, amélioration et/ou mise en valeur du patrimoine	1,267 M€
→ Les principales opérations individualisables en matière d'aménagement ont été les suivantes :	
* <i>Piétonisation des rues des Forges et Longepierre - Fonds de concours à Dijon Métropole</i>	0,530 M€
* <i>Kiosque de la place Wilson - Réfection du bassin et du plancher</i>	0,159 M€
* <i>Aménagement de l'enclos Sainte-Anne</i>	0,148 M€
* <i>Musée d'Art Sacré - Réfection de corniches et parties dégradées</i>	0,055 M€
* <i>Acquisitions d'arbres et arbustes pour plantation dans la ville</i>	0,044 M€
* <i>Combe à la Serpent - Aménagements divers</i>	0,042 M€
* <i>Parc de la Colombière - Aménagements divers</i>	0,041 M€
* <i>Cimetière des Péjoces - Réfection de la chaussée et travaux divers</i>	0,033 M€
* <i>Square des Ducs - Aménagements divers (pose de bancs, gazon)</i>	0,027 M€
* <i>Cours du Parc - Réfection des trottoirs</i>	0,025 M€
* <i>Patrimoine mondial de l'UNESCO - opération d'aide au ravalement de façade rue de la Liberté</i>	0,021 M€
* <i>Etude hydraulique au Square de l'Île et revêtement anti bruit sur passerelle rue de l'Île</i>	0,021 M€
* <i>Pose de panneaux signalétiques à la Combe à la Serpent, à la promenade du Bief de l'Ouche et au Lac Kir</i>	0,019 M€
* <i>Parc des Carrières Bacquin - Réfection des allées et pose d'une clôture</i>	0,018 M€
* <i>Square Eugène Spuller - Acquisitions et pose de jeux</i>	0,018 M€
* <i>Restauration de la porte de l'église Saint-Pierre</i>	0,016 M€
* <i>Jardins familiaux Paquier de Bray - Installations de vannes, de programmeurs pour la gestion de l'eau et de tables de pique-nique</i>	0,016 M€
* <i>Place de la République - Modification de la barrière et travaux d'étanchéité du bassin</i>	0,012 M€
* <i>Parc des Argentières - Fourniture de jeux</i>	0,011 M€
* <i>Place Darcy - Rénovation des couronnes des pots</i>	0,011 M€
- Équipements sociaux et de la petite enfance	0,662 M€
* <i>Multi-accueils de la petite enfance Tivoli, Balzac, Mansart, Montchapet, Darius Milhaud, Delaunay et Bourroches - Travaux de rénovation divers et acquisition de matériel et mobilier</i>	0,279 M€
* <i>Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Dijon-Grésilles Rénovation</i>	0,064 M€
* <i>Maison des Associations - Travaux divers et matériels</i>	0,055 M€
* <i>Locaux associatifs Tivoli - Mise en conformité PMR</i>	0,047 M€
* <i>Aménagement de locaux pour l'association Rezofetart</i>	0,041 M€
* <i>Centres sociaux - Divers travaux</i>	0,035 M€
* <i>Salle Devosge - Rénovation</i>	0,029 M€
* <i>Espace Baudelaire - Aménagement du Fab lab</i>	0,027 M€
* <i>Extension de la Maison Phare - Travaux</i>	0,026 M€
* <i>Subventions pour l'acquisition d'outillage pour diverses associations</i>	0,023 M€
* <i>Dojo de la Maison des Jeunes et de la Culture des Bourroches - Reprise d'étanchéité</i>	0,021 M€
* <i>Salle Eugène Bouret - Installation d'un système d'accès et rénovations diverses</i>	0,015 M€
- Budgets participatifs - Investissements annuels	0,277 M€
- Action économique et Commerce	0,247 M€
* <i>Halles centrales - Rénovation des sanitaires et de la gestion technique centralisée</i>	0,149 M€
* <i>Attribution de subventions dans la cadre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) aux commerçants pour la redynamisation du centre-ville</i>	0,080 M€
* <i>Palais des Expositions et des Congrès - Travaux de plomberie et d'étanchéité</i>	0,018 M€
- Investissements en matière de sécurité et tranquillité publiques	0,061 M€
(dont vidéoprotection et achats de gilets pare-balle, renouvellement poteaux incendie)	

▪ **Les dépenses du chapitre 10** (0,313 M€ en 2018) concernent essentiellement la régularisation budgétaire consécutive à des dégrèvements/restitutions de taxe d'aménagement pour des trop versés par des dépositaires de permis de construire annulés ou modifiés une ou plusieurs années après leur délivrance (de 2013 à 2016) et qui n'avaient pas pu être régularisés par la Direction régionale des Finances Publiques (DRFIP).

▪ **L'amortissement du capital de la dette (chapitre 16** hors articles comptables 165, 168751 et 16878) représente, quant à lui, **9,027 M€** en 2018, après 9,067 M€ en 2017.

En l'absence de souscription d'emprunts nouveaux en 2018 (à l'exception d'un prêt sans intérêts de 5 000 € accordé par la CAF - cf. *infra*), ce montant correspond donc au désendettement de la Ville durant l'exercice 2018.

Outre l'amortissement de la dette (remboursement annuel du capital de chaque emprunt, conformément à son tableau d'amortissement), le chapitre 16 comprend également, pour l'exercice 2018, le versement d'une rente viagère (site du 12 rue Verniquet - 6,6 K€), ainsi que des remboursements de caution (1,5 K€).

▪ Enfin, aucun mouvement de dépenses n'a été comptabilisé en 2018 au **chapitre 26 « participations et créances rattachées »** et au **chapitre 27 « Autres immobilisations financières »**

D - Recettes réelles d'investissement

De manière générale, **l'ensemble des investissements de l'exercice 2018 ont été intégralement autofinancés par la Ville¹** (que ce soit via l'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement, après amortissement du capital de la dette, et via les ressources propres de la section d'investissement).

Hors excédents de fonctionnement capitalisés (chapitre 1068), les recettes réelles de la section d'investissement ont représenté un montant total de 22,189 M€ au CA 2018 soit +49,80%.

Chapitres	Nature des recettes	2017	2018	Variation 2017/2018
10	Dotations, fonds divers et réserves	2,943 M€	15,052 M€	411,45%
13	Subventions d'investissement	5,451 M€	6,023 M€	10,47%
16	Emprunts et dettes assimilées	5,878 M€	0,007 M€	- 99,88%
23	Immobilisations en cours	0,532 M€	0,451 M€	- 15,23%
27	Autres immobilisations financières	0,008 M€	0,656 M€	NS
TOTAL		14,812 M€	22,189 M€	49,80%

Recettes en millions d'euros.

NS = Non significatif - NC = Non calculable

Cette évolution s'explique quasi-exclusivement par le deuxième versement de la réduction de la dotation en capital du Crédit Municipal (11 M€). Pour mémoire, le premier versement avait été effectué en 2014, à hauteur de 30 M€.

Dans le détail, les principales recettes de la section d'investissement sur l'exercice 2018 se décomposent de la manière suivante.

¹ A l'exception, quasi-anecdotique, du prêt sans intérêt de 5 000 € consenti par la CAF.

▪ Le **fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**, perçu au titre des dépenses éligibles réalisées en année N-1 (2017) par la Ville de Dijon (chapitre 10) s'est élevé à **3,824 M€**, après 2,679 M€ en 2017.

La Ville de Dijon bénéficiant jusqu'à présent du FCTVA en année N au titre des dépenses d'investissement effectués en N-1, cette forte hausse constatée en 2018 s'explique principalement par le dynamisme des dépenses d'investissement, et particulièrement des dépenses d'équipement directes, constaté en N-1 (2017) par rapport à 2016, dans un contexte, notamment, d'accélération des travaux de la tranche 2 de rénovation du Musée des Beaux-Arts.

▪ Concernant les **taxes d'urbanisme** (imputées au chapitre 10), suite à la transformation du Grand Dijon en communauté urbaine au 1er janvier 2015, ce dernier, devenu depuis Dijon Métropole, perçoit désormais les recettes de taxe d'aménagement au titre des autorisations d'urbanisme délivrées à compter du 1er janvier 2015 inclus.

En revanche, la Ville de Dijon a continué à percevoir, en 2018, des reliquats de la taxe d'aménagement, de taxe locale d'équipement (TLE) et de versement pour dépassement de plafond légal de densité (PLD) au titre des autorisations d'urbanisme antérieures au 1er janvier 2015.

Les recettes cumulées de ces trois taxes continuent donc de baisser, elles ont atteint **226 K€**, répartis comme suit :

* *dont Taxe d'aménagement : 114 K€ ;*

* *dont Taxe locale d'équipement (TLE) : 80 K€ ;*

* *dont versement pour dépassement du Plafond légal de densité (PLD) : 32 K€*

▪ **Les cofinancements perçus par la Ville (subventions d'investissement reçues imputées au chapitre 13)**, se sont établis à hauteur de 6,023 M€ en 2018, soit une augmentation significative de + 10,47% par rapport à 2017).

Cette évolution constitue la traduction de la recherche volontariste de cofinancements menée par la Ville de Dijon au titre de ses différents projets. Pour l'année 2018, elle s'explique, en particulier, par la montée en puissance de la seconde tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts, principal projet de la mandature bénéficiant de cofinancements importants, ainsi que par la perception de subventions de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (dite « DSIL » ou « FSIL »).

Les principales recettes de ce chapitre sont détaillées, ci-après :

* Seconde tranche de rénovation du musée des Beaux-Arts : cofinancements reçus de la part de l'État (DRAC et INRAP), de la Région Bourgogne Franche- Comté, et de Dijon Métropole	4,605 M€
* Cofinancements dans le cadre des opérations retenues par l'État dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre, notamment, des travaux de rénovation thermique du groupe scolaire Beaumarchais, de la réfection de la toiture terrasse du groupe scolaire Colette, de l'amélioration de l'enveloppe thermique du groupe scolaire Anjou, de la rénovation de la toiture de la piscine de Fontaine d'Ouche, et du remplacement des tours aéroréfrigérantes de l'Auditorium	0,681 M€
* Subventions d'équipement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour les travaux sur le système de sécurité incendie de la Bibliothèque des Godrans, de rénovation de la Salle des Devises, de sécurisation des armoires à manuscrits, de numérisation du Fonds Muteau, d'acquisitions et des restaurations d'œuvres	0,259 M€
* Centre-ville de Dijon - Financements apportés par l'Etat au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)	0,125 M€
* Caisse d'Allocations familiales - Financements de divers travaux dans des établissements de la petite enfance , à la fois pour les multi-accueils Bourroches, Grésilles, Tivoli, Centre-Ville et Petit Citeaux dans le cadre du plan rénovation des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants 2017, pour la création des espaces temps calmes et pour la mise en place d'un pointage numérique	0,095 M€
* Financements apportés par la Région notamment pour l'emploi de matériaux bio sourcés au groupe scolaire Beaumarchais, au titre du fond d'investissement de proximité (FIP) sur le quartier de la Fontaine d'Ouche, sur la gestion écologique différenciée du cimetière des Péjoces, pour le terrain synthétique d'Epirey	0,071 M€

* Acquisitions d'œuvres par les différents musées de la Ville : soutien financier du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées de la Région (FRAM) et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)	0,056 M€
* Financements apportés par le Département notamment pour les travaux de rénovation du multi accueil du centre-ville et pour la rénovation des corniches du Musée d'Art Sacré	0,042 M€
* Participation de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour la sécurisation des écoles et les caméras piétons	0,022 M€
* Financements du Centre National de chanson, Variétés et du jazz (CNV) pour la scénographie de la Vapeur	0,020 M€
* Participation du Rectorat pour la mise en place du collège numérique	0,020 M€
* Participation de l'Etat au titre du fonds d'amorçage destiné à inciter les communes ou leur groupement à se doter des matériels pour la mise en place de la verbalisation électronique	0,019 M€
* Participation du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour la création d'un <i>street workout</i> dans le quartier des Grésilles	0,008 M€

▪ **Les recettes du chapitre 23 (451 K€ en 2018)** correspondent essentiellement à des écritures comptables destinées à rectifier des immobilisations erronées sur les régularisations de la saison de chauffe 2016-2017.

▪ **Les produits des autres immobilisations financières (chapitre 27)** intègrent à la fois :

- le solde de la cession du terrain situé rue Auguste Frémiet, 2-4 bis rue Sadi Carnot et rue Louis Viardot, pour un montant de 650 K€, conformément à la délibération du conseil municipal prise en ce sens le 14 décembre 2015 ;

- les reliquats de créances des particuliers à hauteur de 5,8 K€ pour des réfections de trottoirs effectuées avant la transformation du Grand Dijon en communauté urbaine puis en métropole.

▪ **Enfin, pour ce qui concerne le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées »**, un prêt de 5 000 € sans intérêts sur 10 ans a été accordé par la Caisse d'Allocations Familiales au titre des travaux sur le relais d'assistantes maternelles Montmuzard.

1,4 K€ de dépôts de cautions ont également été perçus sur 2018 (chapitre 16 – *article 165*).

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Trésorier Municipal, relatives au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2 - arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2018, tels qu'ils vous ont été présentés ;

3 - approuver le compte administratif de l'exercice 2018 ;

4 - m'autoriser à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 44

Contre : 1

Abstentions : 11